



Probleme de cautionnement dans l'immobilier

Par **titicaunais**, le **17/03/2008 à 16:58**

J'ai signé un contrat de location avec un locataire couvert par un cautionnaire il y a 3 ans (fin du contrat: 31 mai 2008). J'ai pris ce locataire car une caution était là!!! Je viens de recevoir une lettre du cautionnaire me disant qu'elle ne se porte plus caution à partir du 31 mai 2008. A t elle le droit? est ce que ça casse sur le champ le contrat? le contrat se reproduisant tacitement pour 3 ans, a t elle le droit d'annuler le cautionnement? Quels sont mes droits en tant que propriétaire? que dois je faire? que puis je faire?

Merci d'avance pour votre réponse, car j'ai vraiment besoin d'information, ainsi que de connaître mes droits.

Sentiments dévoués